

Mettre fin à des jours, c'est tuer. Tuer, c'est commettre un crime !

Publié le 15 novembre 2009
R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray)
2 minutes

À intervalles réguliers, les hommes qui ont perdu la foi s'attaquent à la famille et à la vie pour répondre au confort de leurs contemporains. Hier les politiques légalisaient l'avortement, crime abominable qui laisse tuer les enfants dans le ventre de leur mère. Aussi, les millions d'innocents qui gênent l'homme moderne sur le funeste chemin de sa « libération sexuelle » sont-ils purement et simplement supprimés par ceux qui, à de tristes moments de l'histoire, ont arbitrairement décidé de ne plus voir en certains êtres, ce que leurs pères avaient toujours su considérer, à savoir des âmes créées à l'image de Dieu.

Aujourd'hui, afin de parfaire l'hédonisme actuel, les hommes veulent désormais dénier ce même titre à leurs aînés en mettant fin à leurs jours quand l'arbitraire l'aura décidé. Volant des prérogatives divines sous couvert de défendre la dignité, notre contemporain laisse la porte ouverte aux caprices, aux jugements hâtifs et aux interprétations subjectives pour perpétrer ce qui n'a d'autre nom qu'un crime. Mettre fin à des jours, c'est tuer. Tuer, c'est commettre un crime.

Le 19 novembre prochain, l'Assemblée nationale examinera un texte visant à légaliser l'euthanasie. Il s'est acquis le soutien de cent-vingt députés socialistes qui ont déposé le projet et plusieurs élus de la majorité ont dorés-et-déjà signifié leur accord. Mais rien n'est joué. Une grande partie de ceux qui prendront part au vote hésitent et sont prêts à se laisser gagner par le bon sens. Il dépend de nous de savoir le leur rappeler. Nous terrerons-nous dans un silence coupable et approbateur lorsque, dans chaque hôpital de France, on mettra fin à des vies que l'arbitraire aura jugées comme non valables et indignes d'être vécues ? Devrons-nous charger nos consciences du sort de ceux qui auront été tués parce que nos contemporains préfèrent les voir disparaître que d'être gênés par la souffrance ?

Aussi, je vous invite instamment à signer la pétition, afin de manifester notre claire désapprobation face à ce projet qui réduit l'homme à l'état animal, et en appelant nos députés à rejeter ce texte et son étude.

Abbé Régis de Cacqueray,
Supérieur du District de France.
Suresnes, le 15 novembre 2009